



PRÉSENTATION

Un certificat institué par décret

En 2025, le Ministère en charge de la Vie associative a défini par décret :

- Les conditions d'attribution du Certif'Asso : 30h de formation théorique et d'un stage pratique
- Le contenu du référentiel : les notions à aborder dans le cadre de la formation

PUBLICS ET PRÉREQUIS

- Bénévole dirigeant siégeant au Conseil d'Administration / Comité Directeur
- Volontaire en service civique en intermédiation avec la Ligue de l'enseignement uniquement

TARIFS

Formation gratuite pour le bénévole, le volontaire en service civique et l'association (financements publics ou OPCO)

INSCRIPTION

JUSQU'AU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026

À LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

108 RUE FUMADELLES, 47000 AGEN

OU À

vieassociative@laligue47.org

CERTIF'ASSO 2026

Formation habilitée par les services de l'Etat
pour la formation des bénévoles associatifs.

FORMATION THÉORIQUE

LES MODULES

En application du référentiel, la Ligue de l'enseignement propose les modules suivants :

- Comprendre le fait associatif : les bases essentielles
- Gouvernance et organisation : bien structurer son association
- Finances associatives : maîtriser le budget et diversifier ses ressources
- Mobiliser et animer les acteurs de l'association
- Réussir son projet associatif : être capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement
- Fonction employeur
- Communication et visibilité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques illustrés par des cas concrets issus de l'expérience et ou des questions des participants
- Applications pratiques, pédagogie participative
- Supports numériques transmis

CALENDRIER -partie théorique

Dates	Horaires	Module animé par
Samedi 19 septembre 2026	9h à 12h et 13h à 16h	CDOS 47
Samedi 26 septembre 2026	9h à 12h et 13h à 16h	SDJES 47
Samedi 10 octobre 2026	9h à 12h et 13h à 16h	Conseil Départemental 47
Samedi 7 novembre 2026	9h à 12h et 13h à 16h	Ligue de l'enseignement 47
Samedi 14 novembre 2026	9h à 12h et 13h à 16h	BGE 47
Samedi 28 novembre 2026	9h à 12h et 13h à 16h	Ligue de l'enseignement 47

LIEU

Ligue de l'enseignement, 108 rue Fumadelles, 47000 AGEN (derrière la CAF)

LE STAGE PRATIQUE EN ASSOCIATION

Le stage est flexible et peut être réalisé de manière non consécutive, adapté à vos disponibilités, sans nécessité d'effectuer des journées complètes.

- Le stage doit être effectué dans la limite de 6 mois après la formation théorique.
- Le stage est encadré par un tuteur, désigné parmi les dirigeants de l'association.
- Les activités à réaliser durant le stage consistent à participer à la conduite d'un projet, à assister à des réunions statutaires et à observer la gestion de l'association.